

Le Professeur Jean-François Guérin est nommé à la présidence du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine

Mis à jour le 25.06.2018

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les membres du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine ont été nommés pour 3 ans à compter du 22 juin 2018. Le Professeur Jean-François Guérin succède au Pr Patrick Niaudet à la présidence du conseil d'orientation.

Jean-François Guérin, né en 1951, est Professeur des Universités/Praticien Hospitalier à l'Université Claude Bernard Lyon 1 / CHU de Lyon. Il est président du comité d'éthique du CHU de Lyon et responsable du Centre d'étude et de conservation des oeufs et du sperme humains (CECOS) de Lyon. Il est également coordonnateur de la PACES à la faculté de médecine Lyon Est où il enseigne l'embryologie et la biologie de la reproduction, et est président de la sous-section 54-05 du Conseil National des Universités (biologie et médecine du développement et de la reproduction). Auparavant à l'Agence de la biomédecine, il fut membre du Conseil d'Administration (2006-2011) et vice-président du Comité Médical et Scientifique (2009-2018).

A propos du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine

Le Conseil d'Orientation est une instance chargée de veiller à la qualité de l'expertise médicale et scientifique de l'Agence de la biomédecine en prenant en considération des questions éthiques susceptibles d'être soulevées. Il peut être saisi par le directeur général de l'Agence ou bien s'autosaisir pour rendre des avis argumentés sur des thématiques liées aux activités de l'Agence. Le conseil d'orientation est composé de 24 représentants d'associations de personnes malades et d'usagers du système de santé, de scientifiques et personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'Agence, ainsi que de parlementaires et représentants du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation, du CCNE et de la CNCDH.